



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Drainage et irrigation : Basse-Normandie

Question écrite n° 8012

Texte de la question

M Rene Andre demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret de lui faire connaitre les raisons qui ont conduit a la suppression, dans le prochain contrat de plan des credits consacres a l'hydraulique agricole en Basse-Normandie. Cette mesure risque d'avoir pour effet de compromettre les efforts de diversification jusqu'alors engages en rendant impossible l'assainissement des sols. Il lui demande donc de retablir les credits tels qu'ils avaient ete prevus dans le projet de contrat de plan etabli d'un commun accord a hauteur de 70 millions de francs pour la duree du plan et a parite entre la region et l'Etat.

Texte de la réponse

Reponse. - Jusqu'en debut 1989, la region Basse-Normandie ne beneficiait d'aucune garantie d'aide annuelle car seules les regions concernees, soit par de gros equipements structurants, soit par l'application d'un reglement europeen, avaient pu, conformement aux differents mandats du Gouvernement aux prefets de region, beneficier d'une inscription partielle de leurs credits d'Etat dans le cadre de leur contrat de plan. En tout etat de cause, l'importance des besoins, dans l'ensemble des regions, au regard des dotations budgetaires successives a oblige a operer des choix et des arbitrages difficiles afin de repartir au mieux les credits disponibles. Neanmoins, eu egard a l'importance de l'hydraulique agricole dans le developpement agricole de la Basse-Normandie, notamment pour la poursuite des politiques engagees en matiere de diversification des productions et de reduction des couts de production, le ministre de l'agriculture et de la foret a pu retenir le principe d'une dotation annuelle de 3 MF au benefice de cette region pour la duree du plan, soit 15 MF au total.

Données clés

Auteur : [M. Andre Ren](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8012

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 92